

CIBE - Commission ANI

Atelier en plénière : Démarches territoriales & bois-énergie

CIBE

Rencontres des animateurs bois-énergie

LILLE

8 décembre 2016

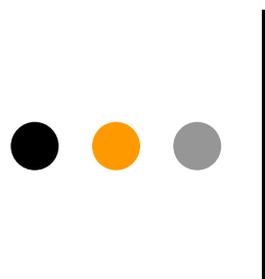
● ● ● | **Contexte**

Pour atteindre les objectifs de la PPE entre autres, de nombreux **outils de programmation** associés ou non à des **outils de financements** se sont multipliés.

Ils touchent à différents domaines :

- « énergie », bien sûr,
- mais aussi « forêt »,
- « développement durable »
- « pollution de l'air »

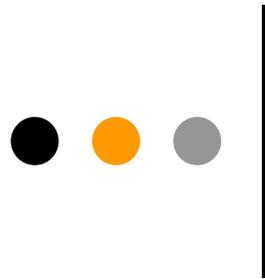
Les **territoires** (régionaux et EPCI notamment) y sont **particulièrement ciblés**.



Objectifs

Participer à ces démarches représente l'opportunité pour les animateurs :

- o De s'assurer que le **bois-énergie est bien pris en compte**
- o De **partager ses connaissances** :
 - de l'avancement de la filière bois-énergie (structuration de l'approvisionnement, montage de chaufferies,...)
 - de ses enjeux
- o De **faire connaître ses autres compétences** pour la mise en place et le suivi des actions
- o De consolider son **réseau de contacts**



Groupe de travail

Participants

Participants :

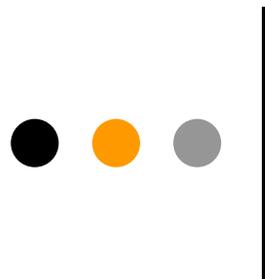
- Clément ARNAC (CIVAM Défis – 44)
- Christelle BOUT (CCI 48)
- Nathalie BRAC (ABIBOIS – Bretagne)
- Martin DELTOMBE (FIBRA – Rhône-Alpes)
- Maëva FREROT (Nord Picardie Bois)
- Sylvain LAPLACE (Communes forestières Franche-Comté)
- Sarah LE MAGUERESSE (CIVAM Défis – 44)
- Claire RUSCASSIE (Solagro)



Groupe de travail

Réunions et étapes d'avancement

- 9 mai 2016 : Création de la **liste des démarches territoriales**
- 12 juillet & 1^{er} septembre : **Analyse** de chacune de ces démarches et de leur pertinence par rapport aux objectifs
- 6 octobre : **Mise en forme** de ces premiers résultats



Méthodologie

Eléments analysés (1/2)

- Description générale :
 - Description "officielle"
 - Période de mise en place
 - Fréquence/durée
 - Feuille de route/document de programmation (théorique) ou Moyen/outil (pratique)
 - Territoires/Structures impliqués
 - Caractère obligatoire/volontaire
 - Thématique (Energie, Forêt, Climat,...)
 - Etapes
 - Partenaires associés
 - Soutiens financés associés (ou mobilisables)

- Origine
 - Initiateur
 - Loi associée



Méthodologie

Eléments analysés (2/2)

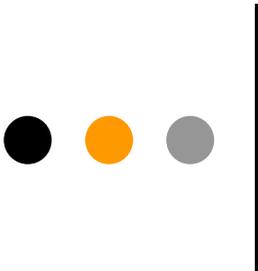
- Lien avec l'activité bois-énergie (collectif et industriel)
 - Objectifs chiffrés/Indicateurs associés (impactant le domaine du bois-énergie)
 - Que peut faire le territoire/structure concernée/quelles compétences ? (animation ? Maîtrise d'ouvrage installations/amont ? Financer des installations/amont ?) ?
 - Quelle valeur ajoutée de l'"animateur bois-énergie" ?
 - Retour d'expérience d'un animateur



Résultats

Démarches recensées (1/4)

- Lien avec le domaine de l'énergie
 - Plan Climat Energie Territoire (PCET) puis Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET)
 - Contrats de développement patrimonial et territorial des EnR thermiques du Fonds Chaleur
 - TEPOS
 - TEPCV
 - Stratégie Nationale Bas Carbone
 - Schémas Régionaux Biomasse (liés au Schéma National de la Mobilisation de la Biomasse) (SNMB)



Résultats

Démarches recensées (2/4)

- Lien avec le domaine forêt/bocage
 - Charte Forestière de Territoire (CFT)
 - Plan de Développement de Massif (PDM)
 - Plan d'aménagement des Communes forestières (et orientation éventuelle vers une valorisation bois-énergie)
 - Plan Simple de Gestion (et orientation éventuelle vers une valorisation bois-énergie)
 - Plan d'Approvisionnement Territorial (outil des associations de communes forestières)
 - AMI Dynamic bois
 - Plan de gestion du bocage
 - Trames vertes et bleues



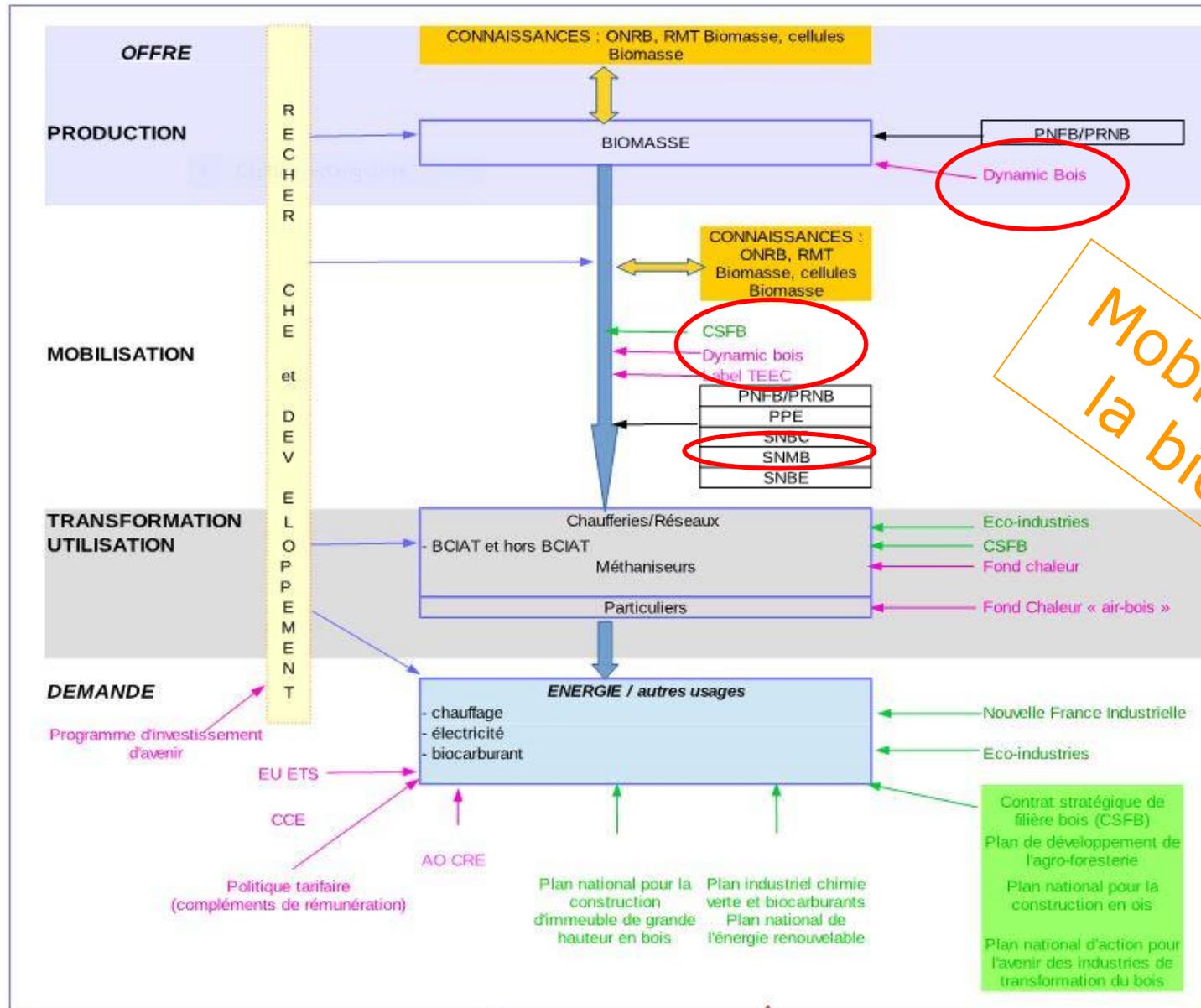
Résultats

Démarches recensées (3/4)

- Lien avec le domaine du développement durable
 - Agenda 21 (local)
 - Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) (*incluant SRCAE*)
 - FEADER / LEADER

- Lien avec la qualité de l'air
 - Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)

- Lien avec le domaine de l'aménagement du territoire
 - SCOT (Schéma de Cohérence Territorial)
 - PLU (Plan Local d'Urbanisme)
 - FEDER (Fonds européen de développement économique et régional)



Mobilisation de la biomasse

Légende :
 Politique financière
 Plans et contrats sectoriels
 Stratégies et plans sectoriels

Lois **LETCV** **LAAAF**

(source : SNMB – V1)

Illustration: Principales politiques et mesures publiques existantes favorisant la mobilisation de la biomasse

Résultats

Démarches recensées (4/4)

Mobilisation de la biomasse

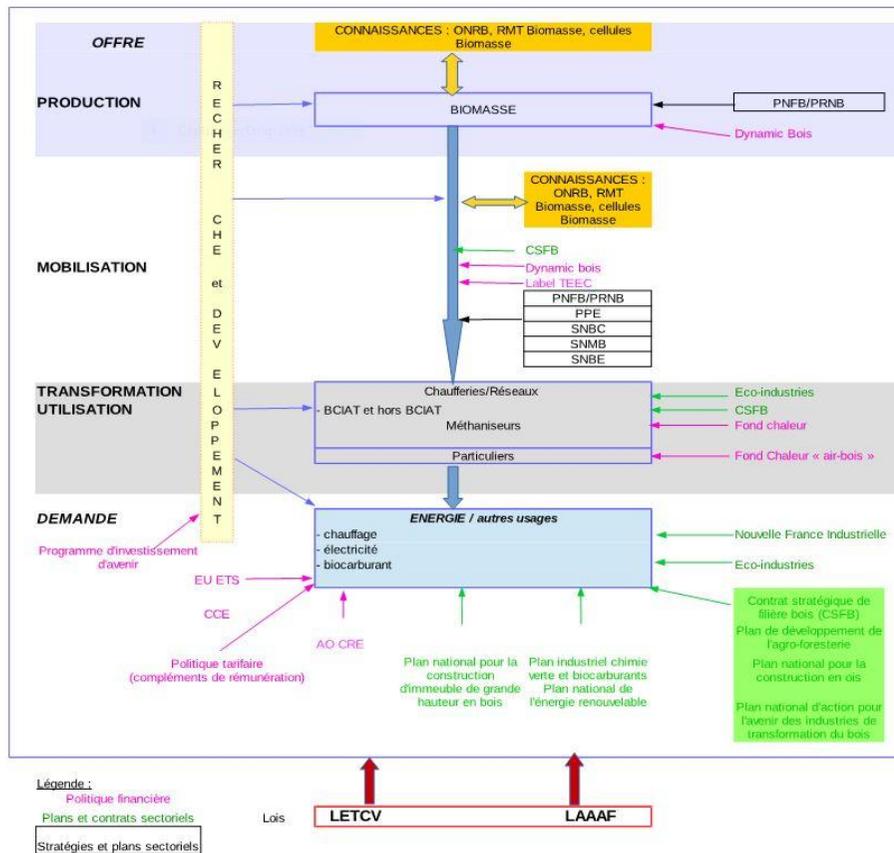


Illustration: Principales politiques et mesures publiques existantes favorisant la mobilisation de la biomasse

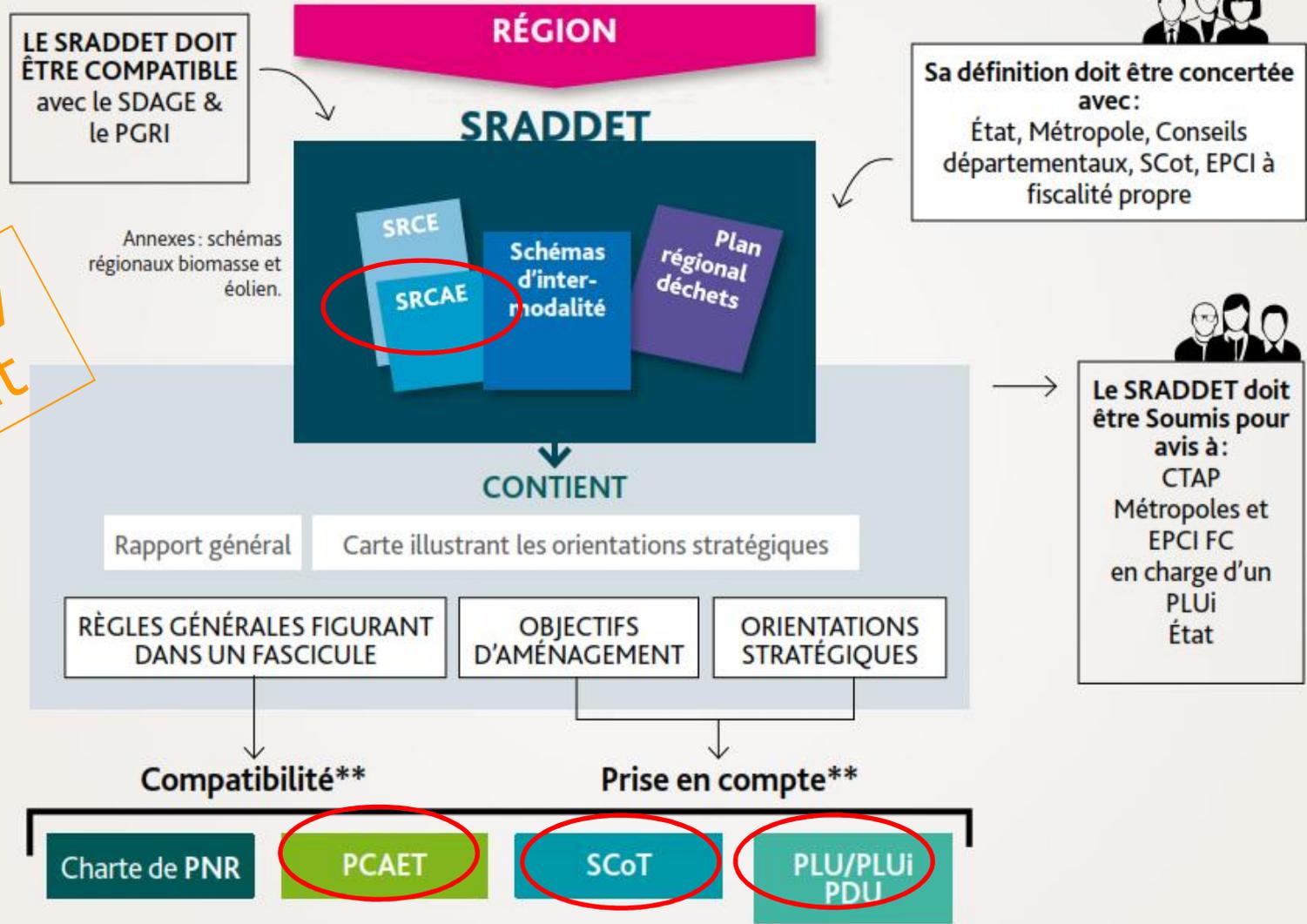
(source : SNMB – V1)

Lexique :

- **AO CRE** : Appel d'offres « Commission de Régulation de l'Energie »
- **CCE** : Contribution Climat Energie
- **CSFB** : Comité Stratégique Filière Bois
- **EU ETS** : « EU emissions trading system »
- **LETCV** : Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte
- **LAAAF** : Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
- **Label TEEC** : Transition Energétique et Ecologique pour le Climat
- **ONRB** : Observatoire National des Ressources en Biomasse
- **RMT Biomasse** : Réseau Mixte Technologique Biomasse et Territoires



LA RÉGION PLANIFICATRICE*



Energie/
Climat

*Schéma valable pour toutes les Régions sauf l'Île de France qui conserve les documents réexistants séparés.

** Voir page 8.

(source : « Nouvelles compétences climat-énergie des collectivités territoriales » - RAC - 2016)

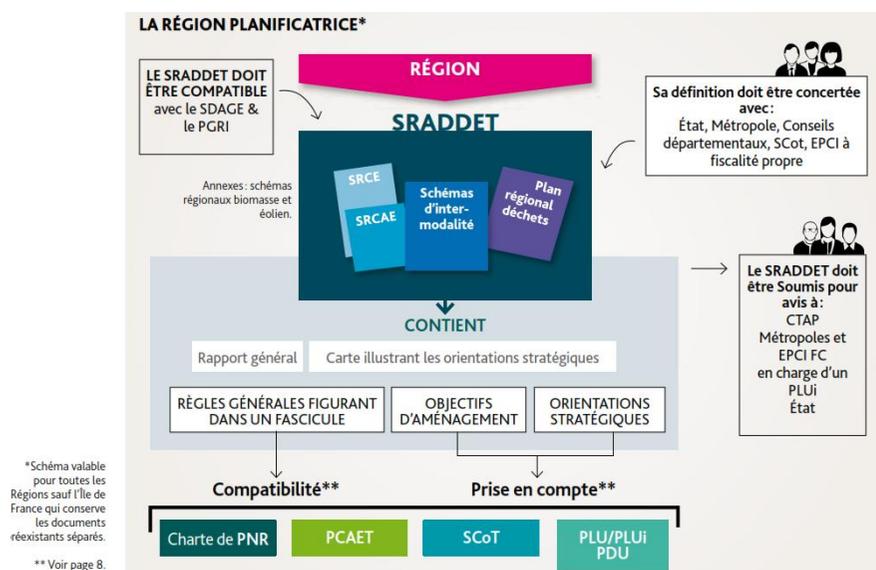
Résultats

Démarches recensées (4/4)

Energie/Climat

Lexique :

- **CTAP** : conférences territoriales de l'action publique
- **PGRI** : plans de gestion des risques d'inondation
- **SDAGE** : schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux



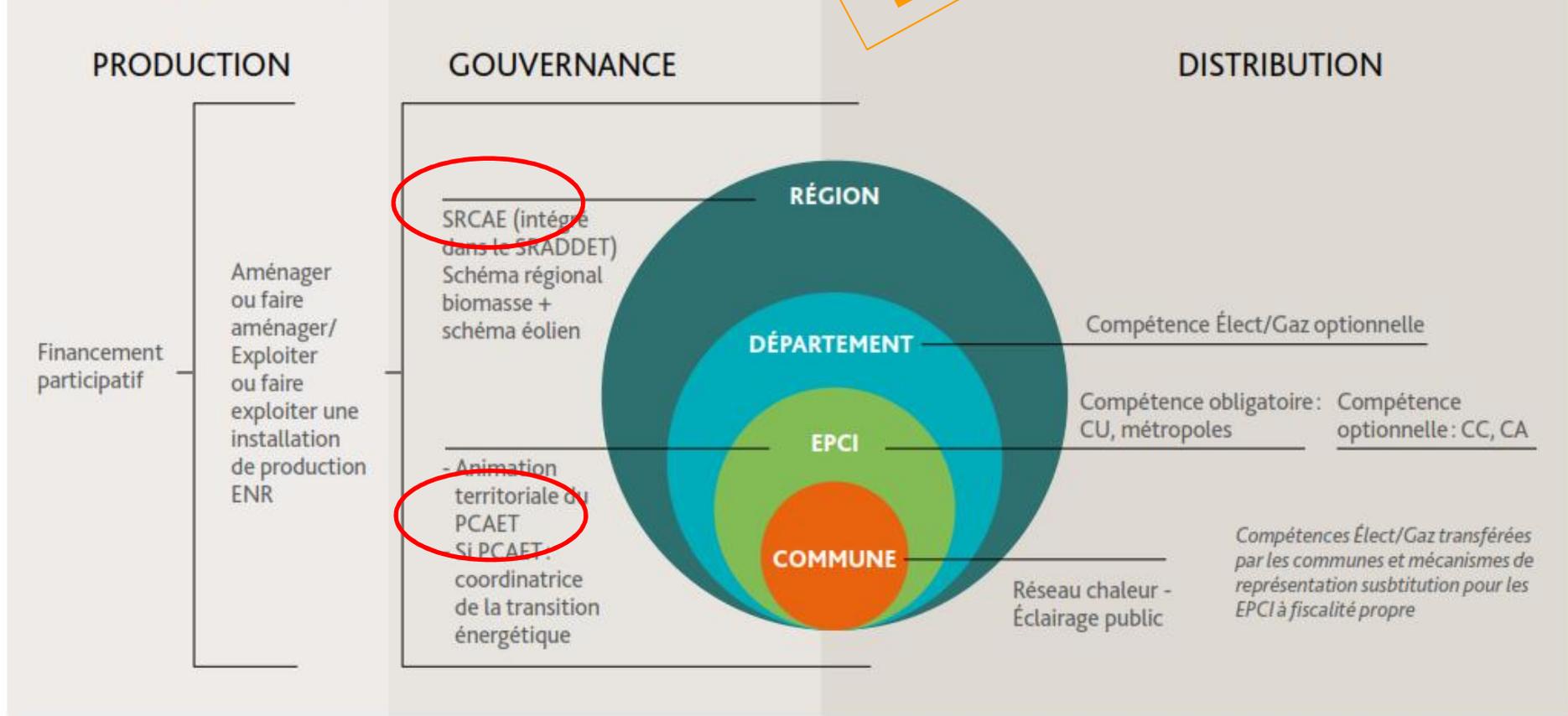
(source : « Nouvelles compétences climat-énergie des collectivités territoriales » - RAC - 2016)

Résultats



Energie

ÉNERGIE: QUI FAIT QUOI?



CC: Communauté de communes (min. 15 000 habitants)
 CA: Communauté urbaine (min. 50 000 habitants)
 CU: Communauté urbaine (min. 250 000 habitants)
 Métropole (min. 400 000 habitants)

(source : « Nouvelles compétences climat-énergie des collectivités territoriales » - RAC - 2016)



Résultats

Démarches prioritaires (1/3)

o Lien avec le domaine de l'énergie

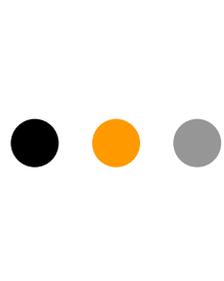
- o Plan Climat Energie Territoire (PCET) puis Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET)
- o Contrats de développement patrimonial et territorial des EnR thermiques du Fonds Chaleur
- o TEPOS
- o TEPCV
- o Stratégie Nationale Bas Carbone
- o Schémas Régionaux Biomasse (liés au Schéma National de la Mobilisation de la Biomasse) (SNMB)



Résultats

Démarches prioritaires (2/3)

- Lien avec le domaine de la forêt/bocage
 - Charte Forestière de Territoire (CFT)
 - Plan de Développement de Massif (PDM)
 - Plan d'aménagement des Communes forestières
 - Plan d'Approvisionnement Territorial (outil des associations de communes forestières)
 - AMI Dynamic bois
 - Plan de gestion du bocage
 - Trames vertes et bleues



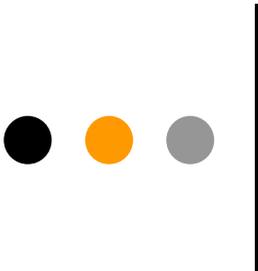
Résultats

Démarches priorisées (3/3)

- Lien avec le domaine du développement durable
 - Agenda 21 (local)
 - Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) (*incluant SRCAE*)
 - FEADER / LEADER

- Lien avec la qualité de l'air
 - Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)

- Lien avec le domaine de l'aménagement du territoire
 - SCOT (Schéma de Cohérence Territorial)
 - PLU (Plan Local d'Urbanisme)
 - FEDER (Fonds européen de développement économique et régional)



Analyse détaillée

I. PCET puis PCAET (1/3)

o Description officielle

C'est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Le résultat visé est un territoire résilient, robuste, adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités.

o Périodes

- 2012-2015 : PCET
- 2016-2018 : PCAET

o Démarche OBLIGATOIRE

o Territoires concernés :

- PCET : Collectivités de plus de 50 000 habitants (« mille-feuille » possible)
- PCAET : EPCI de plus de 20 000 hab. (pas de « mille-feuille » possible)



Analyse détaillée

I. PCET puis PCAET (2/3)

Qui contacter ? Collectivité engagée dans la démarche

A quelle étape ?

- Diagnostic
- Définition des stratégies et objectifs
- Concertation
- Plan d'action
- Suivi et évaluation

Quelle valeur ajoutée de l'animateur BE ?

- Identification du **bois-énergie comme levier d'action**
- Soutien à
 - l'élaboration du **diagnostic** (amont / aval)
 - La définition de **stratégies et objectifs réalistes**
- **Implication dans les actions** identifiées et leur suivi



Analyse détaillée

I. PCET puis PCAET (3/3)

o Vos retours d'expériences ??

Analyse détaillée

II. Contrat de développement des EnR thermiques PATRIMONIAL (1/3)

- Description officielle

Ce contrat est un véritable partenariat technique et financier avec l'ADEME. Il accompagnera la réalisation de l'ensemble de votre programme de travaux grâce à un financement unique, avec un objectif de performance et de qualité des installations..

- Opérateurs concernés

- EPCI, agglomération, métropole,...
- Conseils départementaux
- Syndicats d'énergie, SEM, SPL,...
- Chambres consulaires
- Organismes de logement social
- Associations
- Bailleurs privés
- Entreprises
- ...

Analyse détaillée

II. Contrat de développement des EnR thermiques PATRIMONIAL (2/3)

Qui contacter ? DR ADEME et opérateurs réels ou potentiels porteurs de projet de contrat

A quelle étape ?

- Promotion du contrat
- Diagnostic du potentiel EnR thermique
- Définition des objectifs chiffrés
- Conception, mise en œuvre et suivi des projets de chaufferies

Quelle valeur ajoutée de l'animateur BE ?

- Promotion du contrat
- Soutien à
 - l'élaboration du **diagnostic** (amont / aval)
 - la définition des **objectifs**
 - La **conception, mise en œuvre et suivi des projets de chaufferies** (*lien avec l'appro*)



Analyse détaillée

*II. Contrat de développement des EnR
thermiques PATRIMONIAL (3/3)*

o Vos retours d'expériences ??

Analyse détaillée

III. Contrat de développement des EnR thermiques TERRITORIAL (1/3)

- Description officielle

Le contrat de développement territorial de l'ADEME vous permet de devenir l'acteur du développement ambitieux et structuré de projets énergies renouvelables thermiques à l'échelle d'un territoire. Pensé comme un véritable partenariat en appui des aides financières « classiques » aux installations, il permet à un opérateur territorial de mobiliser et mettre en synergie un grand nombre d'acteurs sur son territoire.

- Opérateurs concernés

- EPCI, agglomération, métropole,...
- Conseils départementaux
- Syndicats d'énergie, SEM, SPL,...
- Chambres consulaires
- ...

Analyse détaillée

III. Contrat de développement des EnR thermiques TERRITORIAL (2/3)

Qui contacter ? DR ADEME et opérateurs réels ou potentiels porteurs de projet de contrat

A quelle étape ?

- Promotion du contrat
- Diagnostic du potentiel EnR thermique
- Définition des objectifs chiffrés
- Conception, mise en œuvre et suivi des projets de chaufferies

Quelle valeur ajoutée de l'animateur BE ?

- Promotion du contrat
- Soutien à
 - l'élaboration du **diagnostic** (amont / aval)
 - la définition des **objectifs**
 - La **conception, mise en œuvre et suivi des projets** de chaufferies (*lien avec l'appro*)

→ *Financement potentiel de certaines de ces actions*



Analyse détaillée

*III. Contrat de développement des EnR
thermiques TERRITORIAL (3/3)*

o **Vos retours d'expériences ??**



Analyse détaillée

IV. Territoires à Energies Positives

TEPOS (1/3)

- Description officielle

Un TEPOS, c'est un territoire qui vise l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales ("100% renouvelables et plus"). Il intègre par ailleurs la question de l'énergie dans un engagement politique, stratégique et systémique en faveur du développement local.

La marque TEPOS est déposée par le CLER, réseau pour la transition énergétique.

- Initiés par le CLER depuis 2010

- 15 territoires à l'heure actuelle

- Territoires concernés : EPCI, « Pays »,...



Analyse détaillée

IV. Territoires à Energies Positives

TEPOS (2/3)

Qui contacter ? Territoires porteurs de projets TEPOS

A quelle étape ?

- Diagnostic
- Définition des objectifs chiffrés
- Conception, mise en œuvre et suivi des projets de chaufferies

Quel valeur ajoutée de l'animateur BE ?

- Soutien à
 - l'élaboration du **diagnostic** (amont / aval)
 - la définition des **objectifs**
 - La **conception, mise en œuvre et suivi des projets de chaufferies** (*lien avec l'appro*)



Analyse détaillée

IV. Territoires à Energies Positives

TEPOS (3/3)

o **Vos retours d'expériences ??**

Analyse détaillée

V. Territoires à Energies Positives pour une Croissance Verte TEPCV (1/3)

- Description officielle

Est dénommé territoire à énergie positive un territoire qui s'engage dans une démarche permettant d'atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale en réduisant autant que possible les besoins énergétiques et dans le respect des équilibres des systèmes énergétiques nationaux. Un territoire à énergie positive doit favoriser l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la diminution de la consommation des énergies fossiles et viser le déploiement d'énergies renouvelables dans son approvisionnement.

- Initiés par le MEEM depuis 2015

→ *financements de 500 000 € à 2 000 000 € à la clé*

- 212 lauréats fin 2015

- Territoires concernés : EPCI, « Pays »,...

Analyse détaillée

V. Territoires à Energies Positives pour une Croissance Verte TEPCV (2/3)

Qui contacter ? Territoires porteurs de projets TEPCV et les DDT

A quelle étape ?

- Diagnostic
- Définition des objectifs chiffrés
- Conception, mise en œuvre et suivi des projets de chaufferies

Quel valeur ajoutée de l'animateur BE ?

- Soutien à
 - l'élaboration du **diagnostic** (amont / aval)
 - la définition des **objectifs**
 - La **conception, mise en œuvre et suivi des projets de chaufferies** (*lien avec l'appro*)



Analyse détaillée

*V. Territoires à Energies Positives pour
une Croissance Verte TEPCV (3/3)*

o Vos retours d'expériences ??

Analyse détaillée

VI. Schémas Régionaux Biomasse (1/3)

- o Description officielle

Etabli par le représentant de l'Etat dans la région et le président du conseil régional, ce document définira les objectifs dans chaque région de développement de l'énergie biomasse. Ces derniers devront tenir compte de la quantité, la nature et l'accessibilité des ressources disponibles mais également inclure les sous-produits et les déchets.

Le schéma régional biomasse devra veiller notamment au bon équilibre entre les différents usages du bois.

- o Démarche OBLIGATOIRE

- o Liés au Schéma National de Mobilisation de la Biomasse (SNMB)

- o Mise en place : Février-Mars 2017 (et māj annuellement)

Analyse détaillée

VI. Schémas Régionaux Biomasse (2/3)

Qui contacter ? Conseil Régional, ADEME, DRAAF, DREAL, SGAR

A quelle étape ?

- Diagnostic
- Définition des objectifs chiffrés
- Conception, mise en œuvre et suivi des projets de chaufferies

Quel valeur ajoutée de l'animateur BE ?

- Soutien à
 - l'élaboration du **diagnostic** (amont / aval) : intégrer le comité technique ?
 - la définition des **objectifs**
 - La **conception, mise en œuvre et suivi des projets de chaufferies** (*lien avec l'appro*)



Analyse détaillée

VI. Schémas Régionaux Biomasse(3/3)

- o Vos retours d'expériences ??

Analyse détaillée

VII. Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) (1/3)

- o Description officielle

Le PAT est un outil d'aide à la décision proposé par les Communes Forestières, mis à disposition des territoires. Par un diagnostic mettant en perspective la ressource forestière énergisable disponible et la consommation ou demande du territoire, il permet une planification réfléchie du développement du bois énergie, et de la structuration de la filière.

- o Depuis 2007 (Programme "1000 chaufferies pour le milieu rural")

- o Territoires concernés :

- EPCI
- « Pays » en regroupement ou non
- ...

Analyse détaillée

VII. Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) (2/3)

Qui contacter ? Territoire impliqué

A quelle étape ?

- Etude de la ressource forestière
- Etude de la consommation
- Concertation avec les partenaires et territoires pour fixer des scénarios de mobilisation
- Propositions et réponses apportées par le modèle
- Mise en œuvre et suivi du programme d'actions
- Suivi et actualisation de l'outil

Quel valeur ajoutée de l'animateur BE ?

- Soutien à
 - l'élaboration du **diagnostic** (amont / aval) et programme d'actions : intégrer le comité de pilotage?
 - La **mise en œuvre de la programmation**
 - La **prise en main de l'outil** pour de meilleurs suivi et actualisation



Analyse détaillée

*VII. Plan d'Approvisionnement Territorial
(PAT) (3/3)*

o **Vos retours d'expériences ??**

Analyse détaillée

VIII. AMI « *Dynamic Bois* » (1/3)

- Description officielle

L'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) est un outil visant à favoriser la mobilisation du bois dans le respect de la gestion durable des forêts, pour insuffler une **nouvelle dynamique dans l'approvisionnement des chaufferies du Fonds Chaleur**.

- **Outil de financement** de l'ADEME

- Mise en place : en 2015 et 2016

- Durée : 1 à 3 ans

- **Structures concernées** : Groupement d'organismes représentant ou œuvrant dans l'intérêt des propriétaires forestiers, acteurs économiques et de la société civile, collectivités locales,...

Analyse détaillée

VIII. AMI Dynamic Bois (2/3)

Qui contacter ? Coordinateur du groupement

A quelle étape ?

- Regroupement/coordination d'acteurs
- Identification d'une stratégie
- Elaboration d'un plan d'action (pré-projet)
- Pré-selections par l'ADEME
- Rédaction d'un programme d'action détaillé
- Sélection des projets par l'ADEME
- Mise en oeuvre

Quel valeur ajoutée de l'animateur BE ?

- Intégration éventuelle dans le groupement
 - Soutien à
 - l'élaboration de la **stratégie et du plan d'actions**
 - La **mise en œuvre de la programmation**
- *Financement éventuel des missions*



Analyse détaillée

VIII. AMI Dynamic Bois (3/3)

- o Vos retours d'expériences ??

Analyse détaillée

IX. PPA (1/3)

- Description officielle

Les plans de protection de l'atmosphère (PPA) définissent les objectifs et les mesures, réglementaires ou portées par les acteurs locaux, permettant de ramener, à l'intérieur des **agglomérations de plus de 250 000 habitants** et des zones où les valeurs limites réglementaires sont dépassées ou risquent de l'être, les concentrations en polluants atmosphériques à un niveau inférieur aux valeurs limites réglementaires (VLE).

- **Démarche réglementaire obligatoire**

- Depuis 2000

- Contraintes variables selon les territoires :

Pour le BE collectif et industriel, les plus contraignants : IdF, ex-Région Rhône-Alpes

- Bilan annuel et évaluation tous les 5 ans



Analyse détaillée

IX. PPA (2/3)

Qui contacter ? DREAL

- | | |
|---|---|
| A quelle étape ? | <ul style="list-style-type: none">• Inventaire des pollutions• Mise en place de mesures pérennes et temporaires préventives et correctives• Mises en place de mesures d'urgence et de seuils pour leur déclenchement• Bilan annuel• Evaluation tous les 5 ans |
| Quel valeur ajoutée de l'animateur BE ? | <ul style="list-style-type: none">• Veiller à la cohérence des mesures• Aider à la communication• Impliquer les professionnels |



Analyse détaillée

IX. PPA (3/3)

o Vos retours d'expériences ??

Conclusion / Débat

De nombreuses démarches à connaître pour :

o Avant :

- Mieux faire connaître les spécificités du bois-énergie collectif et industriel
- Aider à l'établissement d'un état des lieux réel
- Soutenir le développement de stratégies et plans d'actions cohérents

o Pendant :

- Soutenir la mise en œuvre du plan d'actions (communication, (pré-études,...))
- Faire remonter les problématiques

o Après :

- Aider à l'établissement de l'efficience de la démarche
- Envisager les suites à donner

o Tout du long : Faire reconnaître **le rôle et les compétences de l'animateur**